

Réunion du Conseil Communautaire 20.12.2012 / SPOY

Compte-rendu

Liste des présents :

Présents : MM. BAUDRY. LASSERTEUX. STAIGER. CHAUTEMPS. DUPIN. MAILLOT. BAUJARD. GAUDE. GASSE. COLLET. MONOT. FONT. LAVEVRE. ROBIN. BOLDRINI. FREQUELIN. VANNESTE. SAULIN. GRADELET. LUYT. MARTIN. VERGER.

Mmes GUELAUD. CHANUSSOT. CORMILLOT. LETOUZEY. MARTINEZ.

Suppléants : M. AGNOLI. GRELET. DIDION. DUTRUEL. STOERCKEL. BAUMANN.

Mme PARISOT.

Personnes excusées :

M. ALBIN. MICHELIN. BOIRIN. BALLAND.

THABARD. BEZIAN. BOULAY.

Mmes GUINET. DURAND-BADET.

Personnes absentes :

M. MOYEMONT. KROL.

Assistaient également à la réunion :

MM. LIOTARD. BAILLEUL. JOURNIAC, SCHWEIZER. PETITGUYOT.

Rédaction : Véronique GOUDET, le 01/02/2013

Validation : Michel MAILLOT, le

Diffusion : Délégués communautaires

23 communes, ensemble, dans l'action...

Parc d'activités du Seuil de Bourgogne – Til-Châtel – Relais petite enfance – Tourisme – Espaces jeunes – Voirie intercommunale – Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) – Service public d'assainissement non collectif (SPANC) – Les Halles d'Is-sur-Tille – Balayeuse intercommunale – Structure multi accueil – Enfance/Jeunesse – Portage de repas à domicile pour personnes âgées – Ecole de musique de la Covati – Accueils péri et extrascolaires

1/ Interventions

Deux interventions ont lieu en préalable au conseil communautaire.

M. Alain VIGNET présente les différents organismes d'aide à la création d'entreprises : Envol, Adie et BGE.

Mme Christiane GREDZINSKI – Pôle emploi fait une présentation sur les contrats d'avenir.

2/ Approbation du compte-rendu de la dernière réunion

Le compte-rendu de la réunion du 27 Novembre 2012 est adopté à l'unanimité.

3/ Actions Sociales

➤ ENFANCE JEUNESSE

Embauche d'adjoints d'animation occasionnels Année 2013 : délibération 85/2012

Vu la gestion par la Covati des Accueils de Loisirs,

Vu la législation Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection de la Population (ex Jeunesse et Sports) des Accueils de Loisirs,

le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide l'embauche de 25 adjoints d'animation 2^{ème} classe occasionnels pour les activités des Accueils de Loisirs de la COVATI :

Pour les congés scolaires d'hiver à savoir du 18/02/2013 au 01/03/2013.

Pour les congés scolaires de printemps à savoir du 15/04/2013 au 26/04/2013.

Pour les congés scolaires d'été à savoir du 08/07/2013 au 03/09/2013.

Pour les congés scolaires d'automne à savoir du 21/10/2013 au 31/10/2013

Pour les congés scolaires de fin d'année à savoir du 23/12/2013 au 03/01/2014

Pour l'ensemble des mercredis à compter du 09/01/2013 au 18/12/2013 inclus

Pour l'ensemble des samedis à compter du 12/01/2013 au 21/12/2013 inclus

Pour l'ensemble des jours d'accueil périscolaire du 07/01/2013 au 21/12/2013

Le nombre d'adjoints d'animation 2^{ème} classe occasionnels pourra varier selon les activités et le nombre d'enfants et de jeunes inscrits.

Dit que ces agents seront rémunérés au premier échelon IB 297 IM 308 de la grille indiciaire des adjoints d'animation 2^{ème} classe.

Autorise le Président à signer les contrats correspondants ainsi que tout avenant éventuel

Dit que les crédits seront prévus au budget 2013.

➤ **Enfance Jeunesse – Accueils périscolaires**

Convention COVATI – Centre Social des Vallées de la Tille et de l'Ignon : délibération 86/2012

La Covati gère les accueils périscolaires.

Le Centre Social des Vallées de la Tille et de l'Ignon gère le dispositif interministériel CLAS (Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité)

Le Président expose :

Le CLAS est un dispositif interministériel d'actions, d'apports méthodologiques, d'activités culturelles et plus généralement une pédagogie de détour visant à redonner confiance aux enfants en difficulté scolaire. Ce dispositif est coordonné sur le territoire de la Covati par le Centre Social des Vallées de la Tille et de l'Ignon et fait appel à des interventions spécialisées.

Les actions développées dans le cadre de l'accompagnement à la scolarité s'adressent en priorité aux enfants repérés par les enseignants mais restent accessibles aux enfants inscrits à l'accueil périscolaire, si des places restent disponibles.

Le programme des ateliers :

A Is-sur-Tille :

Ateliers d'éveil culturel à la bibliothèque les mercredis de 9 h 30 à 11 h
6, 13, 20 et 27 mars 2013.

Atelier d'arts plastiques au centre de loisirs les lundis de 17 h à 18 h 30
14, 21, 28 janvier, 4 et 11 février 2013.

Atelier d'éducation à l'image au centre de loisirs les lundis de 17 h à 18 h 30
11, 18, 25 mars, 1er et 8 avril 2013.

Atelier rugby (sous réserve) au stade des capucins en mai et juin 2013.

A Til Châtel :

Atelier d'éducation à l'image (lieu à définir) le lundi de 16 h 30 à 18 h
7 janvier 2013.

Ateliers judo à la salle des fêtes les vendredis de 16 h 30 à 17 h 45 et de 17 h 30 à 18 h 45
11, 18, 25 janvier, 1^{er}, 8 et 15 février 2013.

Atelier bande dessinée (lieu à définir) les lundis de 16 h 30 à 18 h
4, 11, 18, 25 mars et 8 avril 2013.

APPROUVE la convention de partenariat technique entre la Covati et l'Association Centre Social des Vallées de la Tille et de l'Ignon concernant la participation des enfants inscrits dans différents accueils périscolaires aux ateliers CLAS proposés par le Centre Social.

AUTORISE le Président à signer cette convention de partenariat.

Il est précisé que le coût s'élève à environ 4 € par cycle et par élève mais que peu de places restent vacantes.

➤ **Réforme des rythmes scolaires**

Il reste encore pas mal d'interrogations avant de pouvoir prendre une décision quant à la mise en place en 2013 ou en 2014. Les techniciens et les élus suivent ce dossier de très près et informeront les membres au fur et à mesure de l'avancée des informations.

• **Divers enfance jeunesse**

Michel Maillot, Jean-Marc Collet et Christian Charlot ont été conviés par le Préfet à une réunion à Dijon sur la petite enfance, en présence de la ministre de la famille, la Bourgogne étant une région pilote en matière de mise en place de services et activités enfance jeunesse. Lors de cette réunion, des problématiques ont pu être abordées et notamment le manque de souplesse quand à la détermination des tarifs dans les structures multi accueil.

4/ **Finances**

▪ **Participations et tarifs 2013 : délibération 87/2012**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **FIXE** comme suit les participations et tarifs à compter du 1^{er} janvier 2013 :

✚ **pour les classes d'adaptation et le collège, la participation concerne les communes extérieures à la communauté et qui font partie de la carte scolaire :**

- Classes adaptation : 1.60 € / habitant
- Collège : 4.40 € / habitant

✚ **Compétences optionnelles :**

- Secrétaire de Mairie : 25.78 € / heure

FIXE la participation du syndicat d'Assainissement aux frais de secrétariat de la Communauté de Communes à 3 060 €.

FIXE le prix des photocopies comme suit :

- Photocopie noir et blanc : 0.08 €
- Photocopie couleur : 0.15 €

5/ **Administration Générale**

Paiement des titres de recettes par carte bancaire sur internet (TIPI) : délibération 88/2012

Le président expose :

La possibilité est offerte aux collectivités qui le souhaitent de proposer aux usagers des services publics le paiement en ligne des titres de recettes par internet (TIPI) soit à partir du site internet de la collectivité, soit à partir du site internet de la DGFIP.

Le président propose que la Covati mette en place ce processus à partir du site internet de la collectivité.

Pour ce faire, il y a lieu de passer une convention avec la Direction Générale des Finances Publiques.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE la convention régissant les modalités de mise en œuvre et de fonctionnement du service entre la Covati adhérente à TIPI et la DGFIP.

AUTORISE le président à signer la convention ainsi que tous documents nécessaires à sa mise en œuvre.

6/ **Gestion du personnel**

Convention de mise à disposition de personnel entre la COVATI et la SPL du Seuil de Bourgogne : délibération 89/2012

Monsieur le Président informe les membres du conseil communautaire que l'agent mis à disposition de la SPL par la COVATI a souhaité continuer sa collaboration avec la SPL. La SPL a demandé le renouvellement de la mise à disposition pour une durée d'un an.

Vu la convention de mise à disposition ci-jointe,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la convention de mise à disposition d'un technicien à intervenir entre la Covati et la SPL du Seuil de Bourgogne pour une durée d'un an,

AUTORISE le Président à signer ladite convention ainsi que tous documents nécessaires à son application.

Convention de mise à disposition de personnel : délibération 90/2012

Le président rappelle que la covati vient de recruter une secrétaire de mairie qui va être mise à disposition des communes de Pichanges, Villey-sur-Tille et Villecomte. Il explique qu'une convention doit être passée à cette fin avec chaque commune à compter du 11 février 2013.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE les conventions de mise à disposition d'un personnel titulaire de secrétariat de mairie à intervenir avec les communes de Pichanges, Villey-sur-Tille et Villecomte.

AUTORISE le président à signer les conventions avec les différentes collectivités concernées.

7/ Equipements et infrastructures

Groupement de commandes pour la prestation d'un service de maintenance informatique : délibération 91/2012

Le vice-président de la Covati en charge des travaux, de la voirie et des infrastructures présente le dossier de consultation des entreprises (DCE) relatif au marché de prestation de service de maintenance informatique.

Il rappelle :

- Le groupement de commandes de la Covati est constitué par la Communauté de communes des Vallées de la Tille et de l'Ignon (Covati) et les communes de Crecey-sur-Tille, Diénay, Lux, Marcilly-sur-Tille, Is-sur-Tille et Villecomte en vue de la passation d'un marché de service de maintenance informatique.
- Conformément à la Convention de groupement de commandes, la Covati approuve seule les documents de la consultation des entreprises (D.C.E.).

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment son article L 2122-21-1

Vu la Convention de groupement de commandes relative à la prestation d'un service de maintenance informatique

Vu, le Dossier de consultation des Entreprises (D.C.E) établi par le service technique de la Covati ;

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE les dispositions du Dossier de Consultation des Entreprises (D.C.E) relatif à la passation d'un marché de service de maintenance informatique.

PRECISE que ce D.C.E porte sur les conditions de réalisations et les modalités d'interventions du titulaire qui aura la charge de réaliser la prestation de maintenance.

AUTORISE le Président de la Covati à engager la procédure de passation du marché public selon une procédure adaptée conformément à l'article 28 du Code des Marchés Publics.

PRECISE que la Covati mettra en œuvre les dispositions de l'Ordonnance du 6 juin 2005 (Art 65 I Loi du 9.12.2004 de simplification du droit).

AUTORISE par conséquent le Président de la Covati à signer ce marché public de service et tous les actes nécessaires à la bonne administration de cette affaire.

PRECISE que chaque collectivité membre du groupement réglera par mandat administratif chaque intervention qu'elle sollicitera auprès du titulaire du marché.

PRECISE que chaque collectivité membre du groupement est chargée du suivi de l'exécution de ses prestations.

8/ SPANC

Modification n° 04 du règlement du Service Public d'Assainissement Non Collectif : délibération 92/2012

Le vice-président en charge du Service Public d'Assainissement Non Collectif informe les membres qu'une précédente modification faite au règlement du SPANC portait sur la fréquence des contrôles et qu'il y a lieu d'y apporter une précision.

La modification numéro 4 donne une précision sur la périodicité des contrôles :

Le contrôle de bon fonctionnement sera effectué une fois dans chaque période de 8 ans à compter de la date du dernier contrôle.

Suite à ce contrôle de bon fonctionnement, les installations ne nécessitant pas une rénovation mais présentant des risques de structure et/ou se situant dans des zones sensibles pourront être contrôlées exceptionnellement plus fréquemment, les points

précis des risques seront signifiés aux propriétaires pour justifier le délai plus court du contrôle. L'objectif étant de minimiser les risques de pollution de nos eaux.

La commission SPANC réunie le 10 décembre 2012 a validé cette modification.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le règlement du SPANC modifié comme proposé par la commission réunie le 10 décembre 2012.

AUTORISE le Président à signer tous documents relatifs à l'application du règlement du SPANC.

9/ Questions diverses

Intervention de Oger LUYT

Documents touristiques

En 2013, projet de traduire les dépliants touristiques en anglais

Visites touristique

Les visites des villages de la Covati ainsi que des monuments seront encore au programme cette année.

Intervention d'Alain Verger

SPANC

Pour être dans les règles, le règlement sera envoyé à chaque usager en même temps qu'une information sur le service.

Charte Forestière

Revue à disposition des communes

Intervention de Daniel LAVEVRE

Véhicule

Acquisition d'une Dacia Sandero qui a été livré avec une semaine d'avance.

Défibrillateurs

Le marché passé avec Défibril reste valable jusqu'à fin septembre 2013. Un recensement va être réalisé afin de passer une nouvelle commande avec les communes qui le souhaitent début 2013.

Stade du Réveil

Lors du dernier mandat, il n'y a pas eu de gros travaux effectués sur l'éclairage du terrain. Aujourd'hui, ce qui n'a pas été changé ne fonctionne plus.

Une étude va être lancée pour déterminer l'ampleur des travaux à réaliser. Ceux-ci ne pourront pas être subventionnés par le Siceco qui n'accepte pas les communautés de communes en tant qu'adhérents.

Aujourd'hui, de plus en plus de communes transfèrent des compétences aux communautés de communes. Pour que le Siceco puisse subventionner, une modification de ses statuts serait nécessaire.

Station de mesures de données météorologiques Aéroport de Til Châtel

Elle a été installée. Elle est en test jusqu'à la fin de l'année.

Intervention de Christian BAUJARD

Magazine COVATI

Ils sont à disposition des communes pour les accueils des mairies.

Bulletin annuel Société d'Histoire de la Tille et de l'Ignon

Du fait de l'adhésion de la Covati à la SHTI, chaque commune dispose d'un bulletin annuel.

Intervention de Michel MAILLOT

Il rappelle quelques dates à retenir :

Vœux du Maire d'Is sur Tille :

Ils ont lieu le vendredi 11 janvier 2013 à la salle du COSEC.

Soirée dansante de la COVATI :

Elle a lieu à la Salle des Fêtes de Marcilly Sur Tille le samedi 09 février 2013.

La séance est levée à 22 h 00